

ASSURANCES FACULTATIVES

Options Garanties Complémentaires

Chaque licencié a la possibilité d'adhérer à l'une des garanties individuelles complémentaires présentées ci-dessous. Les capitaux indiqués dans les options 1 et 2 viennent remplacer ceux apportés par la garantie de base de la Licence.

Pour adhérer à l'une de ces options, il vous suffit d'utiliser le bulletin ci-joint et de l'adresser à Gras Savoye accompagné d'un chèque du montant de la prime.

Nature des Dommages	Option 1	Option 2	Franchise
Décès	< 16 ans : 7 622 €		Néant
	≥ 16 ans : 60 975 €	≥ 16 ans : 91 464 €	
Invalidité permanente	91 464 €	91 464 €	Néant
Invalidité permanente > ou = à 60%	182 928 €	182 928 €	Néant
Frais pharmaceutiques	100% des frais réels		Néant
Frais de traitement chirurgical/médicaux	Complément à 200% du tarif de Convention après intervention Sécurité Sociale, Mutuelles/Autres Assurances		Néant
Dépassement Honoraires Médicaux et Chirurgicaux	Majoration de 100% de la valeur des lettres clés		Néant
Hospitalisation	Prise en charge intégrale du forfait hospitalier		Néant
Centre de Traumatologie Sportive	Frais supplémentaire à concurrence de 4 000 € par sinistre		Néant
Frais de transport justifiés et non pris en charge par Sécurité Sociale	457 € par sinistre		Néant
Soins dentaires et Prothèses	350 € par dent sans plafond (en complément ou à défaut Sécurité Sociale et Autres Mutuelles)	650 € par dent sans plafond (en complément ou à défaut Sécurité Sociale et Autres Mutuelles)	Néant
Optique	350 € par verre ou monture (en complément ou à défaut Sécurité Sociale et Autres Mutuelles)	650 € par verre ou monture (en complément ou à défaut Sécurité Sociale et Autres Mutuelles)	Néant
Frais de remise à Niveau Scolaire	60 € par licencié et par jour avec un maximum de 365 jours.		10 jours
Indemnités journalières et frais supplémentaires	30 € par jour avec un maximum de 365 jours	60 € par jour avec un maximum de 365 jours	10 jours
Rem. frais inscription compétition	90 € par sinistre et 10 000 € par an pour l'ensemble des licenciés		Néant

Tout licencié désirant bénéficier d'une garantie plus étendue, au travers des options 1 et 2, devra régler le complément de prime due à l'augmentation des garanties directement à :
GRAS SAVOYE, Département Sport & Événements, Pôle des Fédérations Sportives
Immeuble « le Vendôme » 12 & 14 rue du Centre
93197 NOISY LE GRAND CEDEX.

Bulletin de souscription à une option complémentaire Accident Corporel

Nom : _____ Prénom : _____ N° de Licence : _____

Adresse :

J'adhère à l'option : N°1 ou N°2 du contrat GENERALI ASSURANCES N°AL196280

Je joins à ce bulletin un chèque du montant de la prime, soit N°1 : 15 Euros ou N°2 : 27 Euros, à l'ordre de Gras Savoye.

J'adresse bulletin et chèque à : GRAS SAVOYE, Département Sports & Événements, Pôle des Fédérations Sportives, Immeuble « le Vendôme », 12 & 14 rue du Centre 93197 NOISY LE GRAND CEDEX

La garantie me sera acquise depuis le jour de la réception par Gras Savoye du présent bulletin et du paiement de la prime, jusqu'à la date de fin de validité de ma Licence FFA ou de mon Pass' Running pour la saison en cours.

Fait à :

Le :

Signature :